



**Ministère du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des  
Relations avec les Institutions**

-----  
**Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale**

-----  
**Direction de la Protection Sociale**

-----  
**Comité Technique chargé du SIAMO**

**ATELIER DE VALIDATION DE LA VERSION PROVISOIRE DU  
SCHÉMA DIRECTEUR RELATIF AU SYSTÈME  
D'INFORMATION DE L'ASSURANCE MALADIE  
OBLIGATOIRE**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

## I- CONTEXTE

L'un des axes prioritaires de la réforme de l'assurance maladie obligatoire porte sur la réforme de la gouvernance des Institutions de Prévoyance maladie (IPM). Celle ci devrait permettre à terme, non seulement, de renforcer les capacités des acteurs, mais aussi et surtout d'améliorer les méthodes, pratiques et outils des IPM.

En effet, dans l'organisation et le fonctionnement des IPM, ainsi que dans leurs relations avec la tutelle et les autres organismes partenaires, on note une absence de liens fonctionnels, d'échanges d'informations et de flux de données à temps réel.

Cette situation s'explique, notamment, par l'absence d'un manuel de procédure comptable type, de supports techniques harmonisés, d'outils de management et de gestion standardisés au niveau de ces Institutions.

C'est pour corriger ces lacunes que le Ministère en charge du Travail et de la Sécurité sociale, avec l'appui d'Expertise France (EF), a entrepris de concevoir et de mettre en œuvre un système d'information de l'assurance maladie obligatoire (SIAMO), financé par l'Agence française de développement (AFD).

Ce système d'information, destiné à mettre en place une plateforme de gestion commune, permettra d'harmoniser les pratiques et outils de gestion et de faciliter la production de données statistiques, unifiées et en temps réel, qui pourront être utilisées par la tutelle, l'Institution de coordination de l'assurance maladie obligatoire (ICAMO), l'Agence de la Couverture maladie universelle (ACMU) et les autres acteurs de l'AMO.

A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de ce projet, un consultant a été recruté pour élaborer le schéma directeur du système d'information de l'assurance maladie obligatoire, en se basant sur le rapport de l'étude diagnostique de l'existant informatique des IPM ainsi que celui sur les orientations stratégiques du futur SDSI.

Dans le cadre de sa mission, le consultant chargé d'élaborer le schéma directeur du SIAMO a suivi et livré, conformément aux différentes phases déclinées dans le contrat, les différentes livrables d'étapes relatives à l'élaboration du schéma directeur du système d'information afin de proposer, une version provisoire, livrable qui est soumis, aujourd'hui, à la validation du Comité technique du SIAMO.

C'est dans ce sens que s'inscrit le présent atelier.

## **II- OBJECTIF DE L'ATELIER**

L'objectif de cet atelier est de valider la version provisoire relative au schéma directeur du système d'information de l'Assurance Maladie Obligatoire.

## **III- OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- examiner et améliorer la version provisoire du schéma directeur du SIAMO ;
- valider la version provisoire du schéma directeur du SIAMO.

#### **IV- Résultats attendus**

- la version provisoire du schéma directeur du SIAMO est examinée et améliorée;
- la version provisoire du schéma directeur du SIAMO est validée par le comité technique.

#### **V- LIEU ET DATE DE L'ATELIER**

L'atelier de validation se tiendra le **jeudi 05 octobre 2017 à 09heures 00 minutes** à l'**Hôtel GOOD RADE, Sacré cœur 3 VDN-Dakar.**

#### **VI- PARTICIPANTS**

L'atelier regroupera les membres du Comité technique chargé du Système d'information de l'assurance maladie obligatoire (SIAMO) et d'autres participants.

Pour atteindre l'objectif « faim zéro » en 2030, l'Etat du Sénégal doit mettre en œuvre des séries d'actions inclusives afin de consolider les stratégies de lutte contre l'insécurité en cours. Pour atteindre les huit sous-objectifs de l'ODD 2 et de l'ODD 17, la revue a identifié les huit domaines d'actions prioritaires suivants, structurés en engagements stratégiques :

- **PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION RICHE ET EQUILIBREE ;**
- **RENFORCER LA DURABILITE ET LA RESILIENCE DES SYSTEMES AGRICOLES NATIONAUX ;**
- **TRANSFORMER DURABLEMENT LA STRUCTURE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ;**
- **ELIMINER TOUTES LES DISPARITS ENTRE LES SEXES ;**
- **METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE NATIONALE INTEGREE DE PROTECTION SOCIALE ;**
- **MULTIPLIER LA PRODUCTIVITE AGRICOLE NATIONALE ;**
- **METTRE FIN A LA MALNUTRITION ;**
- **INTENSIFIER LES LOGIQUES DE PARTENARIAT ET LA COOPERATION INTERNATIONALE.**

La combinaison de ces engagements stratégiques aux actions en cours facilitera l'atteinte de l'objectif 2 de développement durable.

Leur réalisation nécessite un investissement substantiel aussi bien de la part de l'Etat que de celle des partenaires techniques et financiers.

Ces engagements doivent se lire à la lumière des principales conclusions de l'analyse prospective en particulier celle concernant le coût du financement de l'objectif « Faim Zéro ».

#### **Engagement stratégique 1**

Eliminer la faim en assurant un accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante, toute l'année, en particulier aux pauvres et personnes en situation vulnérable.

En vue d'assurer un accès à une alimentation saine nutritive et suffisante toute l'année, il est recommandé au-delà des efforts de lutte contre la pauvreté rurale et la promotion d'une nutrition adéquate :

- d'améliorer l'accès alimentaire des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire à travers notamment des programmes de cash transfert conditionnels ou inconditionnels, la mise en place de banques céréalières, la garantie du respect des prix des denrées de base notamment en zone urbaine ;
- de renforcer la coordination entre les différents acteurs et parties prenantes, renforcer les capacités des systèmes d'alerte précoce permettant un suivi de la situation alimentaire et de renforcer les capacités de réponse.

Tableau 1 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 1

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Améliorer l'accès alimentaire pour les ménages vulnérables (programme de cash transferts, protection sociale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des programmes de cash transfert pour les ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire ;</li> <li>- Renforcer les programmes d'alimentation scolaire ;</li> <li>- Mettre en place des programmes de banques céréalières adaptées aux besoins des communautés ;</li> <li>- Renforcer les actions de contrôle des prix des denrées de base en zone urbaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage et évolution du nombre de ménages ayant un score de consommation alimentaire pauvre ou limite (SCA &lt; 35)</li> <li>- Evolution du score de diversité alimentaire des ménages</li> <li>- Pourcentage de ménages consacrant plus de 75% de leurs dépenses à l'alimentation</li> </ul>
Renforcer la coordination, les systèmes d'alerte précoce et les capacités de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités du système national d'alerte précoce (SAP) pour le suivi et le reporting à temps de la situation de la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Mettre en place des cadres de veille et de coordination multi-acteurs ;</li> <li>- Elaborer des plans d'urgence pour atténuer les effets des désastres et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de la population et nombre de personnes en phases 3, 4 et 5 (résultats du Cadre harmonisé)</li> </ul>

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
	des catastrophes ; - Renforcer les moyens financiers et humains des acteurs nationaux en charge de la réponse.	

### Engagement stratégique 2

Réviser et mettre en œuvre une politique nationale intégrée de protection sociale pour atteindre une couverture intégrale des cibles et une élimination de la faim et la malnutrition auprès des ménages bénéficiaires. Les programmes d'alimentation scolaire favorisent le développement de l'agriculture locale car constituant une demande stable et prévisible de vivres permettant la création de marchés de produits agricoles profitables aux petits exploitants et favorisant un développement économique local durable. Au sens plus large, ce type de politique contribue à atteindre les ODD et à garantir des droits universels comme le droit à une alimentation adéquate et le droit à l'éducation. Il est aujourd'hui établi qu'investir dans l'enfance, à travers l'alimentation scolaire, génère des rendements conséquents pour la croissance d'un pays. L'Union Africaine (UA), reconnaît « l'immense valeur des programmes de repas scolaires à base de produits locaux » pour améliorer la rétention et la performance des enfants dans les écoles et stimuler la création de revenus et l'entrepreneuriat dans les communautés locales. Elle a adopté cette approche pertinente et prioritaire pour la « Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique (CESA) 2016-2025 ».

La mise en œuvre d'une politique nationale intégrée de protection sociale offrant une couverture intégrale des cibles et permettant d'atteindre les objectifs d'élimination de la faim et la malnutrition nécessite de :

- Consolider, articuler et passer à l'échelle des programmes prioritaires en cours en ciblant les ménages vulnérables des zones rurales notamment les petits producteurs et les travailleurs agricoles ;
- Renforcer l'approche « famille productive » en promouvant l'investissement dans le capital humain, des moyens d'existence durables, résilients et améliorés et des capacités productives pour les ruraux pauvres pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous ;

- Mettre à l'échelle et pérenniser les systèmes d'alimentation scolaire sur toute l'étendue du territoire sénégalais ; compte tenu du rôle de l'alimentation scolaire comme un filet majeur de protection sociale pour les ménages vulnérables permettant à leurs enfants de bénéficier de repas scolaires avec de multiples avantages non seulement pour l'enfant, mais aussi pour la collectivité.
- Mettre en place des mécanismes de gestion des risques pour limiter les impacts des aléas climatique et la volatilité des prix producteurs.

Tableau 2 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 2

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Consolider, articuler et passer à l'échelle des programmes prioritaires en cours en ciblant les ménages vulnérables des zones rurales et urbaines notamment les petits producteurs et les travailleurs agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une politique inclusive et plus globale de sécurité sociale en prenant en compte les différents programmes et initiatives en cours</li> <li>- Inclure la vulnérabilité à la sécurité alimentaire et la malnutrition comme critère de ciblage</li> <li>- Mettre à l'échelle et articuler dans la mise en œuvre les différents instruments de protection sociale pour une efficience dans les interventions (bourses familiales, couverture maladie universelle, carte d'égalité des chances ...)</li> <li>- Mettre en place un cadre de coordination global du secteur en vue d'Harmoniser les interventions des différentes parties prenantes ;</li> <li>- Promouvoir et améliorer l'utilisation du Registre National Unique par tous les acteurs du secteur comme unique base de données pour le ciblage des bénéficiaires, le suivi et l'évaluation des interventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ménages bénéficiaires par sexe et tranche d'âge</li> <li>- Prévalence et évolution de l'insécurité alimentaire dans la population de bénéficiaires</li> <li>- Adoption et utilisation effective du Registre National Unique (RNU) par tous les acteurs de la protection sociale</li> <li>- Taux de couverture des cantines scolaires ;</li> <li>- Nombre de repas servis ;</li> <li>- Nombre d'apprenants bénéficiaires.</li> </ul>
Renforcer l'approche « famille productive »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des programmes de protection sociale permettant pour la promotion de l'investissement dans le capital humain, des séances d'éducation nutritionnelle, des moyens d'existence durables, résilients et améliorés et des capacités productives pour les ruraux pauvres pour garantir la</li> </ul>	



Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Mettre en place et pérenniser les systèmes d'alimentations scolaires	<p>sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour le document de politique de cantine scolaire du Sénégal</li> <li>- Etendre les cantines scolaires dans tous les établissements scolaires du Sénégal</li> <li>- Elaborer les standards pour les repas scolaires sains et nutritifs basés sur la valorisation des produits locaux</li> <li>- Etendre la mise en place des champs communautaires et/ou autres activités génératrices de revenus pour la pérennisation des cantines scolaires</li> <li>- Mettre à l'échelle les systèmes d'achats locaux avec les petits producteurs pour l'approvisionnement des cantines scolaires</li> </ul>	
Mettre en place des mécanismes de gestion des risques pour limiter les impacts des aléas climatique et la volatilité des prix producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en place un système intégré et efficace de prévention et de réponse aux chocs économiques, climatiques et naturels ;</li> <li>- Mise à l'échelle du programme phare de résilience 4R en milieu rural.</li> </ul>	

### Engagement stratégique 3

Assurer une Agriculture durable et résiliente à toute la population agricole sénégalaise (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, etc.) d'ici 2030 en alignant les politiques et pratiques agricoles avec les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition d'une part et aux défis du changement climatique et de la dégradation des terres, des sols, des ressources halieutiques, d'autre part.

Pour répondre aux défis d'une agriculture résiliente et durable, de l'amélioration de la situation nutritionnelle et de la prise en compte des défis liés au changement climatique et la dégradation des ressources, il est recommandé de :

- Prendre en compte de façon systématique dans l'élaboration des politiques sectorielles les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition, de changement climatique et de la protection de l'environnement ;
- Gérer durablement les ressources halieutiques et promouvoir l'aquaculture;
- Valoriser les produits forestiers et naturels en assurant une durabilité environnementale ;
- Promouvoir et mettre en œuvre une agriculture résiliente et durable en mettant à profit la recherche et les technologies de l'information et de la communication ;
- Promouvoir et développer les filières animales.

Tableau 3 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 3

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Prendre en compte de façon systématique les objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition, de changement climatique et de conservation des ressources dans la formulation et la mise en œuvre des politiques Agricoles et environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les investissements dans l'Agriculture durable</li> <li>- Elaborer des plans nationaux d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable</li> <li>- Taux d'Insémination artificielle;</li> <li>- Evolution du nombre d'animaux à haut potentiel;</li> <li>- Surfaces emblavées pour les cultures fourragères, de vivre et de rente;</li> </ul>
Valoriser les produits forestiers et naturels en assurant une durabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à l'échelle les programmes de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et des sols, les inondations, la salinisation des terres</li> <li>- Promouvoir et valiser les produits naturels (forestiers non ligneux, mangroves ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de centres de collecte installés et de mini-laiteries;</li> <li>- Nombre de cas de vol de bétail declares</li> </ul>
Gérer durablement les ressources halieutiques et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et accompagner les pêcheurs pour une pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animaux vaccinés;</li> </ul>

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
promouvoir l'aquaculture	<p>responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Immerger des récifs artificiels</li> <li>- Mener des activités de fermeture temporelle des zones de reproduction</li> <li>- Améliorer la surveillance du domaine maritime</li> <li>- Promouvoir l'aquaculture comme activité génératrice de revenus ;</li> <li>- Construire des fermes aquacoles :</li> <li>- Accompagner les activités aquacoles par des actions de formation et d'accompagnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité et valeur des productions animales nationales;</li> <li>- Nombre de magasins de stockage construites/réhabilitées ;</li> <li>- Valeur des produits issus de la production ;</li> <li>- Capacité de résilience des producteurs ;</li> <li>- Proportion des zones agricoles exploitées ;</li> </ul>
Promouvoir et appuyer la mise en œuvre d'une agriculture résiliente et durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès à des semences de qualité et adaptées au changement des cycles climatiques ;</li> <li>- Promouvoir les systèmes d'irrigation ;</li> <li>- Mettre en œuvre des systèmes de prévisions météorologiques et d'alerte ;</li> <li>- Renforcer la formation des producteurs sur les changements climatiques pour une meilleure résilience ;</li> <li>- Renforcer la formation des producteurs sur l'usage des pesticides ;</li> <li>- Mettre en œuvre des mécanismes de gestion des risques liés au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille du bétail ;</li> <li>- Niveau de performance des infrastructures de production et conservation ;</li> <li>- Taux de production perdue ;</li> <li>- Quantité et valeur des productions aquacoles nationales;</li> <li>- Valeur des produits issus de la production aquacoles ;</li> <li>- Nombre de producteurs formés sur l'utilisation abusive des pesticides.</li> </ul>

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
	climat ; - Promouvoir l'agriculture biologique ; - Mettre en place des Systèmes d'Information Marché.	
Promouvoir et développer les filières animales	- Lutter de façon efficace contre le vol de bétail dans les zones rurales ; - Améliorer la productivité des filières à travers l'insémination artificielle, le suivi sanitaire ; - Renforcer les infrastructures d'élevages, d'abattage, de commercialisation des produits familiaux ; - Favoriser l'accès à l'eau des pastoraux ; - Promouvoir l'élevage familial (aviculture, ovins ...) pour améliorer la consommation des produits animaux.	

#### Engagement stratégique 4

Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités de valeur ajoutée et d'emplois autres qu'agricoles d'ici 2030

L'augmentation de la productivité et des revenus des petits producteurs nécessite de :

- Améliorer l'accès adéquat et équitable à la terre et aux intrants de qualité, aux services financiers, à la technologie et aux matériels de production dans l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture, la formation et l'accès aux services de conseil techniques ;

- Réduire les pertes post-récoles, améliorer l'accès aux marchés et accompagner l'entrepreneuriat agricole
- Améliorer la résilience des petits producteurs, à travers une diversification des moyens d'existence et des mécanismes de gestion des risques.

Tableau 4 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 4

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Améliorer l'accès adéquat et équitable à la terre et aux intrants de qualité, aux services financiers, à la technologie, à l'énergie et aux matériels de production dans l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture, la formation et l'accès aux services de conseil technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser et appliquer les textes sur la réforme foncière, le code pastoral, le code de la pêche continentale et le code forestier</li> <li>- Développer les infrastructures agricoles rurales notamment les systèmes d'irrigation et d'accès à l'eau ;</li> <li>- Assurer un accès équitable à la terre pour les petits producteurs, plus particulièrement les femmes et les jeunes ;</li> <li>- Accélérer la mécanisation de l'agriculture ;</li> <li>- Améliorer l'accès à l'énergie à usage productif notamment les énergies renouvelables ;</li> <li>- Introduire et vulgariser les espèces animales adaptées au climat et à fort rendement ;</li> <li>- Assurer la formation des producteurs aux meilleures pratiques, techniques agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de production par ha (tonnage et évolution) par sexe et tranche d'âge</li> <li>- Evolution du revenu moyen des petits producteurs par sexe et tranche d'âge</li> <li>- Evolution de la possession de terres agricoles par sexe, tranche d'âge et quintile de richesse</li> <li>- Evolution de l'accès au crédit par sexe et par tranche d'âge</li> </ul>
Réduire les pertes post-récoltes, améliorer l'accès aux marchés et accompagner	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux infrastructures et technologies de stockage</li> </ul>	

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
l'entreprenariat agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la recherche et la vulgarisation agricole</li> <li>- Développer les infrastructures routières</li> <li>- Développer des systèmes d'information sur les marchés</li> <li>- Appuyer la structuration des coopératives de petits producteurs</li> <li>- Mettre en œuvre des programmes d'achat locaux avec les coopérations de petits producteurs</li> <li>- Accompagner la mise en place d'unités artisanales de formation</li> <li>- Renforcer la formation sur les techniques appropriées de transformation et le respect des normes sanitaires</li> </ul>	
Améliorer la résilience des petits producteurs, à travers une diversification des moyens d'existence et des mécanismes de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le renforcement de capacités des femmes en zone rurale (artisanat, ...) et appuyer la création d'activités génératrices de revenus non agricoles</li> <li>- Mettre en place une assurance agricole indicielle.</li> </ul>	

### Engagement stratégique 5

Transformer de façon profonde la structure des industries agro-alimentaires pour combler les déficits nutritionnels et rendre accessible les denrées alimentaires transformées à l'ensemble de la population d'ici 2030

Afin de faire jouer pleinement aux industries agro-alimentaires leur rôle de secteur-clé dans la l'élimination de la faim et de la malnutrition, le Sénégal doit :

- Promouvoir un environnement favorable au développement des industries de transformation afin d'augmenter les investissements dans le secteur ;
- Renforcer l'accès aux marchés des filières locales à travers le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation ;
- Appuyer l'émergence d'un tissu de PME locaux pour la fabrication d'aliments thérapeutiques et de suppléments et la valorisation des produits locaux ;
- Mettre en place un programme de normalisation et d'assurance qualité des produits alimentaires ;
- Renforcer le contrôle de la publicité et du marketing notamment des produits riches en sel, sucre et matières grasses.

Tableau 5 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 5

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Promouvoir un environnement favorable au développement des industries de transformation afin d'augmenter les investissements dans le secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'investissement à travers des mesures incitatives pour le secteur privé ;</li> <li>- Favoriser l'accès au financement et au crédit-bail ;</li> <li>- Promouvoir la formation, la recherche et l'innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de centres de collecte installés et de mini-laiteries;</li> <li>- Nombre de magasins de stockage;</li> <li>- Valeur des produits issus de la transformation des produits ;</li> </ul>
Renforcer l'accès aux marchés des filières locales à travers le renforcement de capacités et des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer la mise en place de renforcement de capacités des organisations de producteurs ;</li> <li>- Faciliter la mise en place et la remise à niveau des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de résilience des transformateurs locaux ;</li> <li>- Niveau de performance des infrastructures de</li> </ul>
Appuyer l'émergence d'un	- Elaborer à travers la recherche	

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
tissu de PME locaux pour la fabrication d'aliments thérapeutiques et de suppléments et la valorisation des produits locaux	<p>opérationnelle des formules de farines infantiles basées sur des farines locales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'investissement du secteur privé ;</li> <li>- Appuyer la mise en place d'une démarche qualité.</li> </ul>	<p>production, de transformation actuelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes de qualité.</li> </ul>
Mettre en place un programme de normalisation et d'assurance qualité des produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un programme de normalisation et d'assurance qualité des produits alimentaires ;</li> <li>- Renforcer les capacités de contrôle des directions en charge.</li> </ul>	
Renforcer le contrôle de la publicité et du marketing notamment des produits riches en sel, sucre et matières grasses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer une réglementation sur la publicité alimentaire de manière générale ;</li> <li>- Renforcer la régulation sur les publicités relatives aux aliments en forte teneur en matières grasses, sel et sucre destinés aux enfants ;</li> <li>- Définir une réglementation spécifique sur l'étiquetage des aliments destinés aux enfants.</li> </ul>	

### Engagement stratégique 6

Mettre fin, d'ici 2030, à toutes les formes de malnutrition (retard de croissance et émaciation, anémie, autres carences en micronutriments, obésité et surpoids) notamment chez les groupes vulnérables (femmes en âge de reproduction, femmes enceintes et allaitantes, enfants de moins de 5 ans, personnes âgées, PVVIH)



En vue de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, le Sénégal s'engage à travers une approche multisectorielle intégrée à mettre en œuvre des actions de:

- Prévention et de prise en charge de la malnutrition (retard de croissance, malnutrition aigüe, obésité et surpoids, prise en charge nutritionnelle des maladies) ;
- Lutte contre les carences en micronutriments ;
- Renforcement de la formation, recherche et innovation en nutrition ;
- Renforcement de la gouvernance du secteur.

Tableau 6 : orientations stratégiques – Engagement stratégique 6

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Prévention et de prise en charge de la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention et traitement des maladies chez les femmes enceintes/allaitantes et chez les enfants de moins de 5 ans ;</li> <li>- Amélioration du cadre de vie (accès aux services de santé de qualité, à l'eau, à l'assainissement, promotion de l'hygiène) ;</li> <li>- Promotion de l'allaitement maternel exclusif et des pratiques optimales d'alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant ;</li> <li>- Renforcement des structures de prise en charge de la malnutrition ;</li> <li>- Prise en charge nutritionnelle des maladies non transmissibles d'origine alimentaire ;</li> <li>- Promotion de l'activité physique et sportive ;</li> <li>- Education nutritionnelle et communication pour le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence et incidence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans</li> <li>- Proportion d'enfants avec un faible poids de naissance</li> <li>- Prévalence et incidence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans</li> <li>- Taux d'allaitement maternel exclusif</li> <li>- Prévalence et incidence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer et les autres groupes vulnérables</li> </ul>

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
	<p>changement social et de comportement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la prise en charge nutritionnelle des maladies non transmissibles d'origine alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence et incidence de la carence en vitamine A</li> <li>- Prévalence et incidence de la carence en Zinc</li> </ul>
Lutte contre les carences en micronutriments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la diversification alimentaire ;</li> <li>- Fortification industrielle des aliments ;</li> <li>- Promotion de la fortification à domicile des aliments ;</li> <li>- Supplémentation en vitamines et minéraux ;</li> <li>- Promotion du sel adéquatement iodé ;</li> <li>- Education nutritionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévalence et incidence de la carence en iode</li> <li>- Prévalence et incidence de l'obésité chez les groupes vulnérables</li> </ul>
Renforcement de la formation, recherche et innovation en nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre de formation, recherche et innovation en nutrition.</li> </ul>	

### Engagement stratégique 7

Éliminer toutes les disparités entre les sexes dans toute la chaîne de valeur alimentaire sur l'ensemble du territoire national pour l'éradication de la faim d'ici 2030

Pour réduire les inégalités entre les sexes dans les chaînes de valeur alimentaire, le Sénégal devra :

- Promouvoir et améliorer des droits notamment fonciers et d'accès aux ressources productives, respectant l'égalité des gens et assurer leur application à tous les niveaux ;

- Prendre en compte de façon systématique l'aspect genre dans l'élaboration, la budgétisation et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Mettre en place des programmes d'autonomisation économiques des femmes rurales notamment de renforcement de capacités et d'accès au financement et au crédit.

Tableau 7 : Orientations stratégiques – Engagement stratégique 7

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Promouvoir et améliorer des droits notamment fonciers et d'accès aux ressources productives, respectant l'égalité des gens et assurer leur application à tous les niveaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des droits fonciers plus équilibrés entre les hommes et les femmes notamment les femmes rurales ;</li> <li>- Prendre et appliquer des mesures adéquates de lutte contre les freins à l'égalité d'accès aux terres et ressources productives ;</li> <li>- Favoriser une plus grande participation des femmes à la vie politique et dans les sphères de prise de décision à tous les niveaux ;</li> <li>- Promouvoir et améliorer la mise des actions de discrimination positive pour corriger les déséquilibres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption de textes de lois pour l'égalité des femmes ;</li> <li>- Mise en œuvre d'actions de discrimination positive à l'égard des femmes rurales ;</li> <li>- Propriété des terres agricoles par sexe</li> <li>- Evolution de l'accès au financement et aux ressources productives des femmes ;</li> <li>- Nombre d'organisation de femmes/bénéficiaires appuyées ;</li> </ul>
Prendre en compte de façon systématique l'aspect genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes, des projets, de la budgétisation et du suivi-évaluation dans tous les	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et vulgariser au niveau des instances politiques des guides sur la prise en compte de l'aspect genre ;</li> <li>- Renforcer les capacités de prise en compte de l'aspect genre pour les acteurs en charge de l'élaboration et de l'opérationnalisation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes impactées ;</li> <li>- Nombre de séances de formations organisées ;</li> <li>- Evolution des</li> </ul>

## Engagement stratégique 8

Développer des logiques de partenariat et de coopération internationale pour la hausse des investissements et le renforcement des capacités techniques et humaines afin de permettre au Sénégal d'accroître ses capacités productives agricoles et de développer un secteur privé local fort et résilient

Le Sénégal devra, pour réaliser cet engagement stratégique :

- Etudier et mettre en œuvre des mécanismes innovants de coopération avec le secteur privé à travers la facilitation et la promotion des partenariats public-privé dans les domaines ciblés ;
- Elaborer des stratégies d'investissement et de mobilisation de ressources dans les domaines ciblés ;
- Mettre en place des cadres de concertation et de coordination multisectorielle au niveau national pour une synergie des actions.

Tableau 8 : Orientations stratégiques – Engagement stratégique 8

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
Faciliter et promouvoir les partenariats public-privé dans les domaines ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier et mettre en œuvre des mécanismes innovants de coopération avec le secteur privé ;</li> <li>- Encourager et promouvoir l'adhésion, l'engagement du secteur privé aux problématiques de faim et de nutrition à travers leur politique RSE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des financements domestiques, extérieures et privés ;</li> <li>- Nombre de partenariats public-privé noués dans la lutte contre la faim et la malnutrition ;</li> </ul>
Elaborer des stratégies d'investissement et de mobilisation de ressources dans les domaines ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des différentes parties prenantes concernées en mobilisation des ressources extérieures et domestiques ;</li> <li>- Etudier la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources domestiques incluant les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une plateforme de coordination et de partage.</li> </ul>

Orientations stratégiques	Lignes d'actions majeures	Indicateurs de suivi
	ressource de la diaspora à travers la mise en place de fonds dédiés.	
Mettre en place des cadres de concertation et de coordination pour une synergie et une efficacité des actions dans l'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une plateforme de coordination, de partage, de vulgarisation de la recherche et des leçons apprises regroupant les partenaires techniques et financiers, les acteurs gouvernementaux, la société civile, la recherche ;</li> <li>- Mettre en place des cadres de coordination multisectorielle de planification et de suivi opérationnel regroupant les parties prenantes nationales ;</li> <li>- Mettre en place des cadres de coordination Etat-bailleurs pour un alignement des priorités et des interventions.</li> </ul>	